

Crubelz

Ce village se situe à 1 km à la sortie est du bourg, à droite de la route D16 menant à Auray. Autrefois, son nom s'écrivait aussi Cruchelz ou Cruzbelz.

La famille MADEC vit depuis au moins 1619 à Crubelz. Elle y possède des terres d'héritage sur moins d'un hectare, réparti à presque égalité entre les labours (45%) et les landes (40%), avec un logis de 10 mètres de long entouré de jardins, dans l'un desquels un four à pain est construit. La famille travaille aussi deux tenues à domaine congéable, l'une de 9,5 ha (17% en labours) sous la seigneurie de Keryargon, l'autre d'environ 5,5 ha sous la seigneurie de Kerlutu. Elle possède encore des terres d'héritages à ERDEVEN, éparpillées entre les villages de Kergavat, Kerascouet, Kerlavart et Kereven, pour une superficie totale de seulement 66 cordes 1/4.

Jean MADEC (n°4068) a au moins deux fils, Vincent et Pierre (n°2034), qui se marient respectivement avec les sœurs Perrine et Guillemette (n°2035) RIO, qui seraient originaires de Kerevelen. Avec le premier fils, le 20 juin 1665, il est concerné par un acte de subrogation concernant un contrat de vente par Jean LE HENO à Pierre COSIAN. Les frais pour les actes de possession et procédure, qui s'élèvent à 60L et 51L 2s, soulignent l'importance de la transaction passée devant le notaire Olivier TELENEZ. Mais au cours de l'été 1679, Vincent meurt.

Pierre MADEC (n°2034) est alors nommé tuteur des enfants mineurs de son défunt frère, et se charge de l'inventaire mobilier. Le 11 septembre, son père Jean lui consent un acte de subrogation sur un bail à ferme qui lui a été adjugé, avant de mourir semble-t-il à la fin de l'année. En son propre nom et comme tuteur, Pierre déclare donc les terres d'héritages relevant du domaine royal d'Auray, le 21 décembre, pour la Grande Réformation. La procédure dure jusqu'en juillet 1684, car il doit justifier la propriété. Malgré neuf preuves d'actes, il doit payer au roi un sol de chef-rente annuellement et une somme de 10L sur les terres de Crubelz. Cependant, dès le 19 mai 1681, il afferme la tenue de Kereven en ERDEVEN à Louis LE MALLE. Sur les autres terres, il lui revient diverses rentes, dont une quittance est donnée à Jean GUILLEMOT pour une perrée de seigle et deux minots de mil le 18 mars 1686. Les héritages appartiennent toujours à la famille en 1692, d'après les quittances consenties par les receveurs du domaine, mais Pierre MADEC s'installe à Kerevelen dès 1681.

P1518 f°3053 (AN) - Terrier du domaine d'Auray, paroisse de Belz - 16/09/1679

Déclarant

Jacques LE TREVELLEC, seigneur de Brehé, pour la seigneurie de Keryargon, dont dépend notamment :

Biens (f°3056v)

Une tenue à Crubelz possédée par Jean et Grégoire MADEC, selon la déclaration qu'ils ont fournie le 17/01/1678, laquelle tenue contient sous labour 3 jx 33C, sous prés et pâtures 3 jx 65C, sous landes 11 jx 76C, donnant à l'est sur les terres du lieu de Keryargon possédées par Georges NANGUES, au sud sur les terres de la maison de Bertrand EZANNO, et des deux autres côtés sur terre à madame du GUERN possédée par le nommé QUERINO et sur le chemin d'Auray à St Cado. Laquelle tenue paie chaque 29 août une rente de 5 perrées de seigle, 2 perrées 1/4 de froment rouge, 2 perrées d'avoine, 1 perrée de mil, le tout mesure d'Auray, 6 chapons, et 72s par argent.

Note : Grégoire MADEC est peut-être le frère de Jean.

P1518 f°3149 (AN) - Terrier du domaine d'Auray, paroisse de Belz - 21/12/1679

Déclarant

Pierre MADEC, tant en son nom que comme tuteur des enfants de + Vincent MADEC, déclare les terres et héritages à Crubelz en BELZ qu'il tient roturièrement et prochement du roi en son domaine d'Auray.

Description (total : 139C 1/2 = 1jl 59C 1/2)

1/3 par indivis d'un logis couvert de paille nommé CORRITON (L=32p1/2, F=17p, H=9p) à 2 longères et 2 pignons, donnant au sud sur la rue battre en dépendant, au nord sur le chemin de Port-Louis, à l'est sur la franchise du village, à l'ouest sur un jardin en dépendant.

1/3 de la rue avec murets au sud, est & nord, donnant au sud sur terre à Jean QUERHUIT & aux autres endroits sur les logements et jardins3C 1/2

1/3 indivis du dit jardin avec un four à l'entour sauf ce qui joint la dite maison et buron, au nord le chemin de Port-Louis, à l'est la maison, buron et rue à battre 17C

Pièce de terre sous labour ER BOT SPERN, sans édifice 36C

Labour ER MESQUEN aux appartenances de Crubelz, donnant au sud sur le chemin de l'église de Belz, édifices au sud et nord 11C

Labour POUL IHUEL, avec édifices et franchises à l'ouest 16C

Pièce de terre sous landes MECH ER VRAN, sans édifice, avec les franchises à l'ouest..... 14C
 Pièce de terre sous landes QUEREON, sans édifice, avec au nord le chemin d'Auray à Belz 35C
 Pièce de lande ER MEZDUREC, sans édifice 7C
 Part aux franchises.

Charges et origines

Aucune rente n'est due au roi, seulement obéissance, lods & ventes quand le cas y échu selon la nature du fief.
 Les biens sont échus de leurs prédécesseurs qui en ont joui plus de 60 ans.

Sentence

Après la sentence, il est dû au roi 1 sol de chef-rente et une somme de 10L faute d'avoir justifié la propriété.

P1517 f°2565 (AN) – Terrier du domaine Auray, paroisse d'Erdeven – 21/12/1679

Déclarant

Pierre MADEC, tant en son nom que comme tuteur des enfants de feu Vincent MADEC, de Crubelz en BELZ, déclare les terres et héritages qu'il tient prochement et roturièrement du roi (1).

Biens

Pièce de lande ER CRANNO aux appartenances de Kergavat, ayant édifices au nord, donnant au nord à franchise de Kergouriec..... 7C
 Petit jardin à Kerascouet, ayant édifices à l'ouest et nord..... 2C
 Pièce de terre sous labour ER MAZEU KERASCOUET, ayant édifices au nord, donnant au nord au chemin de Kerminihy à Erdeven 13,5C
 Parcelle de lande LAN ERDEVEN sans édifice, donnant du bout nord au chemin de l'église de Kereven à Erdeven 14C
 Pièce de terre à labour aux appartenances de Kerlevart, sans édifices..... 7C
 Parcelle de terre sous labour ER GOCH FOURNIC aux appartenances de Kereven, sans édifice..... 5,25C
 Pièce de terre sous labour HENTEN ERGO sans éd., donnant au nord au chemin du moulin du Sach à Penester..... 10,5C
 Parcelle de lande TOULLIER PRIEUR SACH sans édifice, donnant au nord à l'étang du Sach..... 7C

Origines et charges

Pierre MADEC déclare qu'il n'est du aucune rentes à sa majesté à sa connaissance, sauf obéissance, lots et ventes quand le cas y échoit selon la nature du fief, les dites choses arrivées des successions de leurs prédécesseurs possesseurs de plus de 60 ans.

Sentence

Par sentence de messieurs les commissaires, insérée au folio 981 du livre des sentences de la campagne sous la paroisse d'Erdeven, la déclaration a été reçue à la charge de payer sur son convenant à Erdeven 4 deniers de chef-rente et la somme de 6L pour les ventes faute d'avoir justifié la propriété, sans autre modification.

(1) En-tête reprenant en fait celle de BELZ par erreur.

P1518 f°3001 (AN) - Terrier du domaine d'Auray, paroisse de Belz – 22/01/1684

Déclarant

Gabriel Sébastien comte de ROSMADEC, seigneur de Comper, pour la seigneurie de Kerlutu, dont dépend notamment :

Biens (f°3008v)

Tenue à Crubelz possédée à titre de ferme congéable par Pierre MADEC, qui paie au terme d'août de rente et convenant 2 perrées de froment rouge, 2 perrées 1/2 de seigle mesure d'Auray, 6L 15s par argent, corvées et obéissance, sujet à cour, moulin et cueillette du rôle de Kerlutu, contenant ladite tenue 11 jx 1/4 et 15C.

Répartition des terres à Crubelz

	<i>Sous Kerlutu</i>	<i>Sous Keryargon</i>	<i>Héritages</i>	<i>Total</i>
Jardins	?	-	20C 1/2	20C 1/2
Labeurs	?	3 jx 33C	63C	4 jx 16C
Prés et pâtures	?	3 jx 65C	-	3 jx 65C
Landes	?	11 jx 76C	56C	12 jx 52C
Total	11 jx 35C	19 jx 14C	1 jl 59C 1/2	32 jx 28C 1/2
Charges	2 p 1/2 de seigle 2 p de froment 6L 15s en argent	5 p de seigle 2 p 1/4 de froment 2 p d'avoine 1 p de mil 6 chapons 3L 12s en argent	1s de chef-rente	7 p 1/2 de seigle 4 p 1/4 de froment 2 p d'avoine 1 p de mil 6 chapons 10L 8s en argent

Le 27 mars 1713, Julien CAMENEN (n°1016) et Vincent PLUMER, beaux-fils de Pierre MADEC de Kerevelen, vendent à Julien PLUMER de Crubelz les deux labeurs ER MESGUEN BIHAN et POUL IHUEL, dont ils jouissaient aussi par main, ainsi qu'un tiers de la lande LECH ER VRAN. Cette vente fait partie d'un lot de plusieurs autres héritages ailleurs.